

-----

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le jeudi quinze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

**Présents** : Messieurs Le Barron, Robillard, Duhamel, Armand, Durel, Durand, Lallouet, Chapron, Mesdames Imbeaud, Cattaneo, Lorgerie, Le Roux.

**Absent** : Mr Moncel

**Procurations** : de Mr Paquet à Mr Le Barron, de Mme Manoury à Mme Imbeaud.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu de la commission « Cadre de vie » du samedi 10 octobre :**

Mr le Maire rappelle qu'il souhaite que cette commission se réunisse plus régulièrement soit au moins 1 fois par trimestre puis il donne la parole à Mr Duhamel pour le compte rendu.

La commission a travaillé sur le cahier des charges de la RD 89. Elle a également étudié les déclarations d'achèvement de travaux et de conformité déposées par les pétitionnaires de permis de construire et a décidé de se rendre sur place pour vérifier la conformité des travaux.

Concernant la voirie (phase finale) du lotissement « La Bruyère », il est exposé que les constructions étant terminées, la phase finale des travaux de voirie peut être effectuée. Toutefois, il est précisé que l'entreprise AGTP, titulaire du marché a été, entre temps, vendue au groupe Gagneraud Construction et que cette dernière ne souhaite plus assurer le marché. Elle a informé qu'elle adresserait un courrier à la mairie pour dénoncer le marché. Par conséquent, le conseil municipal décide d'attendre le courrier de Gagneraud Construction pour demander des devis auprès d'autres entreprises.

Concernant la réfection des bouches d'incendie, le devis établi à la SAUR a été signé. L'appel d'offres pour le lotissement « les Tilleuls » est en cours. La date limite de dépôt des offres est fixée au lundi 26 octobre. Il est décidé de fixer la date de la commission « Appel d'Offres » au mardi 27 octobre 19h00.

Lors de cette réunion, il a été évoqué le recrutement d'étudiants en master urbanisme dans le but de réaliser une étude sur l'aménagement du territoire et l'évolution démographique. Ce projet s'inscrirait dans le cadre de leurs études.

Pour le reboisement du lotissement « Le Moulin à Voide », il est proposé d'organiser une concertation avec les riverains dudit lotissement le samedi 07 novembre à 11h00. Pour le projet d'aménagement du parc, il est également évoqué d'associer les habitants de la commune qui pourraient proposer des idées.

Enfin, Mr le maire informe d'un rendez vous le lundi 19 octobre à la direction du patrimoine du CHU pour l'acquisition du terrain pour la station d'épuration et le terrain situé rue Henri Rosel pour la réalisation du parking.

### **Subvention à l'U.N.C.M.T**

Il est exposé que l'U.N.C.M.T a effectué une demande de subvention d'un montant de 254 €. Ce montant correspond à 1 € par enfant et par journée fréquentée au centre de loisirs, pour les enfants de la commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❑ Accepte le versement d'une subvention de 254 € à l'U.N.C.M.T

### **Subvention supplémentaire à l'association « Peuple Digital »**

Il est exposé que cette association dont l'objet est la « Commémoration de la seconde guerre mondiale » a organisé une manifestation le 11 et 12 juillet à Maltot et qu'elle a dû engager des dépenses non prévues telles que la location d'un camion pour le transport de chaises. Par conséquent, il est proposé d'octroyer une subvention de 150 € à cette association, en sus des 150 € qui lui ont été versés dans le cours de l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❑ Accepte le versement d'une subvention de 150 € à l'association « Peuple Digital »

### **Renouvellement du bail rural consenti à Mr Bellenger :**

Mr le Maire expose que la commune est propriétaire de la parcelle agricole ZA17 d'une superficie de 27 a 50 ca et que le bail rural consenti à Mr Bellenger, agriculteur, a expiré le 30 septembre 2009. Mr le Maire propose de renouveler le bail

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❑ Accepte le renouvellement du bail consenti à Mr Bellenger.
- ❑ Autorise le maire à signer le bail

### **Approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols :**

Mr le Maire expose les objectifs conduisant à la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols :

- ❑ Le domaine des activités a été transféré à la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon à laquelle adhère la commune. L'affectation des zones au titre des activités économiques ne trouve donc plus de justification dans le document d'urbanisme de la commune. Par conséquent, les zones classées 1Naep et Naep seront affectées à l'habitat pour partie, dès à présent (1Nap) soit 11 824 m<sup>2</sup> et pour le futur (Nap) soit 49 650 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- ❑ D'approuver les objectifs de modification du Plan d'Occupation des Sols
- ❑ Autorise le Maire à engager la procédure
- ❑ Notifier, conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet au Préfet, Conseil Général du Calvados, Conseil Régional de Basse Normandie, Syndicat Mixte de Caen Métropole, C.C.I de Caen, Chambre d'Agriculture et à la Chambre des Métiers.

### **Actualisation des tarifs communaux :**

Mr le Maire propose d'actualiser les différents communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❑ De porter le tarif de location de la cantine à 250 € au lieu de 300 € pour les contrats qui seront signés à compter du 16 octobre 2009 et 500 € en cas de 2eme location dans la même année.
- ❑ De porter le tarif de concession cimetièrre à 100 €
- ❑ De ne pas augmenter les tarifs photocopies, repas de cantine, location gymnase pour vin d'honneur , abonnement tennis, case columbarium, taxe de raccordement au réseau d'assainissement.

### **Taxe assainissement : actualisation du tarif**

Mr le Maire propose de réviser le tarif de cette taxe. Actuellement, celle-ci s'élève à 1.10 € H.T/m<sup>3</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- ❑ De porter la taxe assainissement à 1.15 € H.T/m<sup>3</sup>

### **Changement de délégué titulaire à la Communauté de Communes Evrecy/Orne/Odon**

Mr Armand Gilles expose que pour des contraintes professionnelles, il ne peut assister aux conseils communautaires et aux réunions de commissions, c'est pourquoi il a présenté sa démission en tant que délégué titulaire à la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon.

Mr le maire demande à l'assemblée si une personne est candidate au poste de délégué titulaire.

Etant donné qu'aucun membre du conseil n'est candidat, il est proposé que les délégués suppléants participent au prochain conseil communautaire. Etant donné également l'absence de Mr Moncel, le conseil municipal décide de demander à mr Moncel s'il souhaite se porter candidat.

### **Transformation de la ligne de trésorerie en emprunt court terme :**

Mr le Maire expose que compte tenu de la viabilisation des terrains du lotissement « les tilleuls » qui n'a pas encore démarré et compte tenu de la mise en vente des terrains par la suite, il demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de convertir la ligne de trésorerie en emprunt court terme et propose de prendre contact avec le Crédit Agricole qui a accordé la ligne de trésorerie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- ❑ Accepte de convertir la ligne de trésorerie en emprunt court terme
- ❑ Autorise le maire à engager les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision

### **Désignation et élection d'un 4ème adjoint :**

Mr le maire expose les motifs suivants :

- ❑ Considérant la charge de travail au sein de la municipalité,
- ❑ Considérant la demande de mr Robillard, 3ème adjoint,

- ❑ Considérant la nécessité d'assurer un meilleur suivi des dossiers et des projets à réaliser,

Après en avoir débattu, Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la désignation d'un 4<sup>ème</sup> adjoint.

Le vote s'établit à bulletin secret à la demande de l'assemblée. Mr le maire procède au dépouillement des bulletins :

Pour : 13                      Contre : 1                      Abstention : //                      soit                      14 bulletins

La décision de désigner un 4<sup>ème</sup> adjoint est adoptée à 13 voix pour et 1 voix contre.

Mr le maire demande ensuite qui est candidat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.

- ❑ Madame Imbeaud Isabelle et Mr Duhamel Pascal se portent candidat après avoir exposé leurs motivations.

Le vote s'effectue à bulletin secret à la demande de l'assemblée. Mr le maire procède au dépouillement après avoir compté les bulletins qui sont au nombre de 14.

- ❑ Pascal Duhamel : 9 voix
- ❑ Isabelle Imbeaud : 4 voix
- ❑ Bulletin blanc: 1

Mr Duhamel est élu 4<sup>ème</sup> adjoint avec 9 voix.

#### **Demande d'autorisation de poser 2 câbles basse tension parcelle AC358 :**

Mr le maire donne lecture d'un courrier du bureau d'études Carcelle-Pensibis-Royo qui demande l'autorisation à la commune de poser 2 câbles basse tension sur la parcelle AC 358 appartenant à la commune afin de pouvoir alimenter la parcelle de Mr et Mme Cloud sur le lotissement « La Bruyère »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de ce bureau d'études.

#### **Questions diverses :**

Mr Robillard informe que « les petites nouvelles n°4 » seront distribuées dans les prochains jours. Il présente le projet de la maquette intercommunale « les activités associatives ».

Mme Lorgerie informe que les illuminations de Noël sont prévues pour le 12 décembre au plus tard.

Concernant le « Forum des Associations », la commission « Culture, Loisirs, Animations, Festivité » a décidé de le conserver et souhaite lui donner un autre dynamisme.

Concernant la cérémonie du 11 novembre, celle-ci se déroulera comme suit :

- ❑ 10h00 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Buuly
- ❑ 10h30 : messe à l'église de Feuguerolles
- ❑ 11h30 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Feuguerolles
- ❑ 12h00 : Vin d'honneur

Mr Durand rend compte d'une réunion à la préfecture au sujet de la santé.

Mme Cattaneo rend compte d'une réunion avec le personnel de cantine, le personnel du SIS « les trois villages », Mr Le Barron, Mme Beuve, Mr Jean, Mr Paquet en vue de faire un bilan sur le fonctionnement et l'organisation du travail depuis la mise en place du self service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.